

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

– Examen, en application de l'article 88 du règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à garantir l'interdiction de la vaisselle en plastique dans la restauration collective accueillant du jeune public et liée à la petite enfance (n° 2838) (*Mme Graziella Melchior, rapporteure*) 2

Mardi 2 juin 2026
Séance de 14 heures 45

Compte rendu n° 51

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

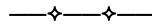
**Présidence de
Mme Sandrine Le Feur,
Présidente**



La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à garantir l'interdiction de la vaisselle en plastique dans la restauration collective accueillant du jeune public et liée à la petite enfance (n° 2838) (*Mme Graziella Melchior, rapporteure*).

Le tableau ci-dessous récapitule ces amendements déposés en séance publique que la commission a repoussés :

N°	Article	Auteur	Groupe	Sort
1	PREMIER	Mme BOUQUIN Manon	RN	Repoussé
17	PREMIER	M. THIERRY Nicolas	EcoS	Repoussé
14	ap. PREMIER	M. BOYARD Louis	LFI-NFP	Repoussé
8	ap. PREMIER	M. CARRIÈRE Sylvain	LFI-NFP	Repoussé
13	ap. PREMIER	M. BOYARD Louis	LFI-NFP	Repoussé
3	ap. PREMIER	Mme BOUQUIN Manon	RN	Repoussé



Membres présents ou excusés

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Réunion du mardi 2 juin 2026 à 14 h 45

Présents. - Mme Sandrine Le Feur, Mme Graziella Melchior

Excusés. - M. Jean-Victor Castor, M. Benoît Larrouquis, M. Stéphane Lenormand, M. Marcellin Nadeau, M. Raphaël Schellenberger, M. Olivier Serva